



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 482-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Le 8 JUIN 2026, le conseil a adopté le règlement N° 482-2026 relatif au traitement des élus.

Le règlement 482-2026 fixe les conditions de rémunération des élus municipaux de Bolton-Ouest en vigueur depuis le 1er janvier 2026.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 9^E JOUR DE JUIN 2026.

Copie certifiée conforme ce
9^e jour de juin 2026

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce NEUVIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE NEUVIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier